

DGA Solidarité Territoriale Direction des Sports et de la Culture Musée de Flandre MIAT Préfecture : 059-225900018-20231214-AI26492H1-AI

Date de l'AR : 03/01/2024 Publié le : 03/01/2024

Arrêté n° AR-DSC/2023/1286

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1er juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Vu le courrier du 20 novembre 2023 de l'association des Amis du Musée de Flandre attestant sa volonté de participer à l'acquisition de l'œuvre de Hans Op de Beeck intitulée « Cassel – Wunkerkammer » par le Département du Nord pour le musée de Flandre ;

Considérant la nécessité d'acter cette participation par voie d'arrêté ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

ARTICLE 1. La participation financière d'un montant de 3 000 € de l'association des Amis du Musée de Flandre demeurant 23, Grand Place 59670 CASSEL pour l'acquisition de l'œuvre de Hans Op de Beeck intitulée « Cassel – Wunderkammer » est acceptée par le Département du Nord, propriétaire du

musée de Flandre.

ARTICLE 2. L'association des amis du musée de Flandre souhaite que le nom de l'association figure sur le cartel de l'œuvre.

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

lenord.fr

Signé électroniquement à Lille le 14/12/2023

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation, Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER